



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Sébastien LACHARME ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGault ; Aymeric THILLET ; Roger VARGAS ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusé non représenté : Aucun

Absent : Aucun

Représentées : Dominique LAURENT représentée par Isabelle DE GROOTE

Secrétaire de séance : Anthony AUBLANC

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
3. Délibération approbation règlement du cimetière
4. Délibération adhésion contrat de prévoyance
5. Délibération appel à projet 2025 (salle polyvalente)
6. Délibération fonds de concours travaux de rénovation Boulangerie
7. Délibération convention d'utilisation du caveau
8. Délibération versement prime exceptionnelle ancienneté pour 20 ans de service d'un agent communal
9. Comptes rendus de réunions
10. Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Anthony AUBLANC est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024

Après présentation, le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

3. Délibération approbation règlement du cimetière

Par délibération du 28 juin 1953, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du cimetière, actuellement en vigueur.

Cependant les évolutions de la législation funéraire, ainsi que celles des pratiques et des modes d'inhumation, rendent nécessaire une nouvelle rédaction de ce règlement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'abroger le règlement intérieur du cimetière communal de 1953, d'approuver le nouveau règlement intérieur du cimetière communal, joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4. Délibération adhésion contrat de prévoyance

Vu l'obligation réglementaire des Collectivités Territoriales de proposer une prévoyance à ses agents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Vu l'accord collectif départemental du 6 septembre 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel du Centre de Gestion de Saône-et-Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes.

Vu l'accord collectif du CST départemental du 28 novembre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel.

Après discussion, l'assemblée décide de :

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Leynes ;
- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :
50% de la cotisation mensuelle de l'agent

Adopté à l'unanimité

5. Délibération appel à projet 2025 du Département pour la rénovation de la salle polyvalente

Suite à l'étude de faisabilité sur le dossier de rénovation de la salle polyvalente, il est nécessaire de solliciter des subventions permettant le financement d'une partie du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche.

6. Délibération fonds de concours travaux de rénovation Boulangerie

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la volonté de la commune à participer aux frais de rénovation de la boulangerie, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'approuver le lancement de cette opération pour un montant global de 3 506€ HT. Frais comprenant les travaux d'électricité et de maçonnerie.
- De solliciter, à ce titre, le fonds de concours « revitalisation du centre Bourg » auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT soit 1 753€.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération convention d'utilisation du caveau communal

Suite aux travaux de rénovation du caveau communal, la commission manifestation/tourisme s'est réunie afin de rédiger un contrat de location.

Après présentation de ce dernier, le Conseil Municipal :

- DECIDE de valider le contrat.

Adopté à l'unanimité

8. Délibération versement prime exceptionnelle ancienneté pour 20 ans de service d'un agent communal

Afin de récompenser l'agent technique, au service de la commune depuis 20 ans, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une prime de 350€.

A 19h59, Monsieur Roger VARGAS quitte la séance.

9. Comptes rendus de réunions

20 novembre 2024 : Réunion du SIVOM :

- L'entreprise EIFFAGE, la mieux disante de l'appel d'offre du marché travaux voirie 2025, a été retenue.
- Révision montant des fractions au budget primitif 2024

- Mise à jour du tableau des effectifs.

21 novembre 2024 : Rendez-vous annuel avec les associations dans le but d'élaborer le calendrier des manifestations 2025. Cela permet également de réserver les salles communales.

25 novembre 2024 : A la demande de M. le Maire, des représentantes de la Direction Départementale des Territoires sont venues en Mairie, afin d'expliquer la procédure de requalification du fossé du Chemin creux du Vic en cours d'eau. La reconnaissance et la classification se sont faites en 2017 par du personnel vacataire et non par un bureau d'études agréé. La commune n'avait pas été informée.

27 novembre 2024 : Rencontre avec Maître BENOIT pour évoquer les difficultés de bornage de certaines parcelles (propriétés DUC et CHARDIGNY).

2 décembre 2024 : Un membre de l'Etoile Sportive de l'Arlois (ESA) a été reçu en Mairie pour évoquer une nouvelle activité « foot salle » dans la salle polyvalente. Un point a été abordé sur la consommation d'électricité lors des activités sportives.

3 décembre 2024 : Soirée des contributeurs organisée par le Grand Site à l'Académie située sur la Place de la Mairie à Leynes. La boulangerie et le restaurant du village sont, entre autres, partenaires du Grand Site.

4 décembre 2024 : Réunion du Grand Site de France, à l'ordre du jour : transition écologique, travaux d'amélioration du stationnement à l'entrée du grand site, réfection de murs en pierres sèches.

6 décembre 2024 : Monsieur FLORIN inspecteur de l'Education Nationale, accompagné de Madame Catherine GUERIN, conseillère pédagogique, ont visité l'école. Visite satisfaisante, pas de problème particulier à signaler.

6 décembre 2024 : Suite à la demande d'un Leynois concernant une aide financière pour le paiement des repas pris par sa fille au restaurant scolaire du RPI, M. le Maire a réuni la commission CCAS pour statuer sur cette demande. Il a été décidé au préalable de contacter l'assistance sociale, chargée du suivi de cette famille, avant toute décision.

9 décembre 2024 : Réunion du réseau Natura 2000. Une formation entretien des espaces Natura 2000 sera dispensée aux exploitants. Un recensement sur les papillons présents sur notre prairie calcicole du Bois de Fée sera effectué.

10 décembre 2024 : Rencontre territoriale de l'éducation nationale. Effectif en baisse des enfants scolarisés sur tout le département. Circonscription de Mâcon sud (-62 élèves prévus sur 3 ans) et circonscription de Mâcon nord (-212 prévus sur 3 ans).

Réactualisation du Plan de Prévention de Mise en Sécurité (PPMS). Prise en compte des risques pour assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels en cas d'accident majeur et/ou d'attentat-intrusion.

Rappel du pouvoir d'enquête du Maire lui permettant de vérifier que chaque enfant reçoit bien une instruction.

11 décembre 2024 : Le Comité du Syndicat des Eaux, lors de sa réunion, a présenté son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Le prix de l'eau ne devrait pas augmenter en 2025.

12 décembre 2024 : Réunion organisée par le Centre de Gestion à destination des secrétaires de Mairie qui pourraient prétendre au système dérogatoire de promotion interne, leur permettant d'accéder à la catégorie B « secrétaire générale ». Présence de M. le Maire et de la secrétaire de mairie.

12 décembre 2024 : Réunion du Conseil Communautaire.

Certaines communes ont adhéré au SIG (Système d'Information Géographique).

Engagement de la procédure du PLH (Plan local de l'habitat), pour la période 2026/2031.

Ordures ménagères : Augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : Pour les déchets enfouis, le prix de la tonne passera de 52 à 59 €. Pour les déchets incinérés la taxe passera de 12 à 14 €/T

Augmentation du prix de traitement hors TGAP : + 2 % pour le SYTRIVAL (site d'incinération à Villefranche sur Saône). + 4% pour le SMET 71 (enfouissement à Chagny).

Augmentation de l'enveloppe des fonds de concours attribués aux communes (+ 1 000 000 €)

9. Informations et questions diverses

- La Directrice du théâtre invite la commune à participer à la réunion de présentation des événements qui se dérouleront lors de la prochaine saison.
- L'un des locataires des logements communaux a fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réparer les chéneaux percés le long de la route départementale 31.
- Courrier de l'INSEE notifiant le nombre d'habitants pris en compte sur la commune au 1^{er} janvier 2025, soit 512 (chiffre officiel, antérieur au recensement 2024).
- Carte de remerciements, d'une administrée qui a participé au repas du CCAS, pour la prestation des jeunes du CCJ offerte aux aînés.
- Un conseiller aimerait avoir des informations complémentaires sur le mode d'utilisation de la Licence IV dont la commune est propriétaire.
- La municipalité a reçu en Mairie les propriétaires d'un terrain situé le long du Chemin du Creux du Vic afin de régulariser les limites séparatives avec la voie communale en respectant l'emprise de 8m instaurée par le PLU et définie par un projet de division établi par le cabinet Branly en présence de M. le maire et des propriétaires concernés.
- Demande concernant la protection incendie au Bois de Leynes
- Demande sur le rétablissement de la circulation route du Bois de Leynes, interrompue après l'incendie.
- M. le Maire fait part du courrier établi par l'association « Leynes Nature et Culture » pour l'insertion de son article dans le bulletin municipal.

Prochain conseil le 7 février 2024 à 19H15

Séance levée 21h52

